

**REGLEMENT DU JEU AURIEGE**  
**« NOËL AURIEGE »**  
**Du 01/12/2021 AU 24/12/2021**

**1- LA SOCIETE ORGANISATRICE**

**AURIEGE PARIS**, Société par actions simplifiée, au capital de 1 500 000€, dont le siège social est situé au 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 722 050 275, organise un jeu intitulé « NOËL AURIEGE » du 01/12/2021 AU 24/12/2021 inclus, en partenariat avec :

La société **ANGELINE LANGLAIS (ANGELINE FLEURISTE)**, entreprise individuelle, immatriculée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Loire Atlantique sous le numéro 847 551 538 00014, et dont le siège social est sis 31 rue du fort du bois, 77600 Conches-Sur-Gondaire,

ET

La société **CHIC DES PLANTES SASU** au capital de 52 941 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 811 136 373, et dont le siège social est sis 79 rue Notre Dame des Champs, 75006 Paris,

ET

La société **DEFI INTERNATIONAL SARL (EMMA & CHLOE)** au capital de 5 500 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 535 165 674, et dont le siège social est sis 5 rue Pierre Chausson, 75010 Paris,

ET

La société **GBE&W SAS (GAMBETTES BOX)** au capital de 30 000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 789533353, et dont le siège social est sis 13 boulevard de Rochechouart, 75009 Paris,

ET

La société **SOPHIE TOIZAT (HISTOIRE D'ECRIRE)**, entreprise individuelle, immatriculée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Loire Atlantique sous le numéro 524 653 813 00047, et dont le siège social est sis 35 rue Branly, 44000 Nantes,

ET

La société **GBE&W SAS (GAMBETTES BOX)** au capital de 30 000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 789533353, et dont le siège social est sis 13 boulevard de Rochechouart, 75009 Paris,

ET

La société **JADE ROLLER SARL**, au capital de 2 700 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 880 834 288, et dont le siège social est sis 13 rue Sainte-Ursule, 31000 Toulouse,

ET

La société **KIUTE SAS**, au capital de 56 249 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 799 889 704, et dont le siège social est sis 10 rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris,

ET

La société **STELLA CUIR SARL (LA TROÏKA)**, au capital de 5 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro 509 708 186, et dont le siège social est sis LA TROIKA CC Carrefour Venette, 6 avenue de l'Europe, 60280 Venette,

ET

La société **POWERDIET SELAS (MAKE ME HEALTHY)**, au capital de 2000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Aix-en-Provence sous le numéro 838 043 552, et dont le siège social est sis Résidence Absolu Sainte Victoire, 630 allée Arsène Sari, Bâtiment B, 13790 Châteauneuf-le-Rouge,

ET

La société **NACH SARL**, au capital de 15 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 534 503 958, et dont le siège social est sis 125 Ch. De Tournefeuille, 31300 Toulouse,

ET

La société **SOI PARIS SAS**, au capital de 30 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 817 963 267, et dont le siège social est sis 14 rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris,

ET

La société **MULTIPASS SAS (Vivabox)** au capital de 35 820 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 479 678 153, et dont le siège social est sis 71 rue Desnouettes, 75015 Paris.

## **La participation est gratuite et sans obligation d'achat.**

Le jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Le jeu sera hébergé à l'adresse suivante pendant toute la durée du jeu : <https://auriegehub.fclld.me/>.

Le participant reconnaît être informé de la politique de confidentialité qui peut être consultée directement sur le site <https://auriegehub.fclld.me/>.

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations communiquées sont fournies à la société organisatrice et non à Facebook. Les informations fournies par le participant permettent d'effectuer le tirage au sort et de transmettre les lots aux gagnants. En outre, elles ne seront utilisées que dans le cadre des autorisations que le participant aura accordées via la case à cocher en fin du formulaire d'inscription. Facebook ne peut être considéré comme responsable en cas de problème.

## **2- CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le fait de s'inscrire au jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement par le participant.

### **2.1 – CONDITIONS D'INSCRIPTION AU JEU**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (hors Corse et DOM-TOM) ayant un accès à Internet et un compte utilisateur Facebook valide, associé à une adresse e-mail valide, à l'exception du personnel de la société organisatrice, ainsi que toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu.

Tout participant doit être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité juridique.

Toute personne souhaitant participer au jeu doit indiquer à l'organisateur son nom, son prénom, son adresse e-mail valide, son numéro de téléphone, son adresse postale, son code postal ainsi que sa ville.

Auriège Paris se réserve également le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu.

### **2.2 – DONNEES DES PARTICIPANTS**

Les informations communiquées par le participant dans le cadre du jeu sont strictement confidentielles et à l'usage exclusif de l'organisateur en sa qualité de responsable de traitement, afin de lui fournir les services de l'organisateur, et l'informer des offres privilégiées de la marque. A cette fin, elles seront conservées pendant une durée de trois ans.

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et de portabilité des données les concernant auprès de l'organisateur de ce jeu à l'adresse suivante :

68, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

Sous réserve de leur consentement explicite ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par l'organisateur et/ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

### 3- MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, chaque participant devra s'inscrire sur le site <https://auriegehub.fclid.me/>.

Le participant devra:

- 1- Se connecter sur la Page du site internet accessible à l'adresse suivante pendant toute la durée du concours : <https://auriegehub.fclid.me/>.
- 2- Cliquer sur la case correspondant au jour de participation et sur « Participer » ;
- 3- Remplir le formulaire de participation en indiquant le nom, prénom, email de contact, téléphone et adresse postale complète.
- 4- Accepter le présent règlement et valider sa participation.

Le participant certifie que les données saisies dans le formulaire d'inscription sont exactes. Ces données sont nécessaires à la prise en compte de la participation et à l'attribution de la dotation.

Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraînera automatiquement l'élimination de la participation.

La participation au jeu est limitée à un formulaire d'inscription par personne et par compte utilisateur Facebook. Toute participation additionnelle sera considérée comme nulle. Les faux comptes Facebook seront exclus des participants.

En tout état de cause, pour participer valablement au jeu, le participant devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies selon les cas, sur les services en ligne de la société organisatrice et sur ceux de ses partenaires, ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

### 4- DOTATIONS

La dotation globale du jeu est de 24 (vingt-quatre) lots à remporter par tirage au sort :

- **Lot N°1** : un Spray Pailleté et un Lait Corps Poudré Auriège d'une valeur de 54€
- **Lot N°2** : un bon d'achats d'une valeur de 150€ sur le site de l'Atelier Emma&Chloé
- **Lot N°3** : une Eau Musquée et un Jumbo Burgundy Auriège d'une valeur de 54€
- **Lot N°4** : une cloche en fleurs séchées Angéline Fleuriste d'une valeur de 25€

- **Lot N°5** : un Mascara 3D Noir Intense, un Eye-liner Noir et un Rouge à Lèvres Marron Glacé Auriège d'une valeur de 57€
- **Lot N°6** : un coffret d'infusions Invitation au Voyage ainsi qu'une théière Chic des Plantes d'une valeur de 75,90€
- **Lot N°7** : un Booster Nutri, un Perfect'Nutri ainsi que d'un Perfect'Nuit Auriège d'une valeur de 119€
- **Lot N°8** : un Quartz Rose Roller et d'un Quartz Rose Gua Sha Jade Roller d'une valeur de 62,80€
- **Lot N°9** : un Soin Gommant et un Baume Gourmand Auriège d'une valeur de 64€
- **Lot N°10** : 3 mois d'abonnement à la Gambettes Box d'une valeur de 47,70€
- **Lot N°11** : un Shampooing Sublime Argent et un Complément Alimentaire Cheveux & Ongles Auriège d'une valeur de 34€
- **Lot N°12** : une carte cadeaux d'une valeur de 50€ chez un coiffeur ou un institut de beauté sur le site Kiute
- **Lot N°13** : un Elixir de Beauté Visage et un Elixir Corps Auriège d'une valeur de 66€
- **Lot N°14** : une formule de rééquilibrage alimentaire d'une valeur de 49€ Make Me Healthy
- **Lot N°15** : une Crème Riche et une Crème de Nuit Auriège d'une valeur de 58€
- **Lot N°16** : un bon d'achats d'une valeur de 100€ sur le site Soi Paris
- **Lot N°17** : une Crème Beauté des Mains, une Crème Beauté des Pieds et un Gel Correction Cuticules Auriège d'une valeur de 33€
- **Lot N°18** : un haut et un bas de Pyjama Nach d'une valeur de 104€
- **Lot N°19** : une Pâte Gommante, un Masque Jeunesse et un Masque Nutri d'une valeur de 72€
- **Lot N°20** : un planner Oasis Histoire d'Ecrire d'une valeur de 22€
- **Lot N°21** : un Sérum Jour Protection Cellulaire et un Sérum Nuit Energie Cellulaire Auriège d'une valeur de 152€
- **Lot N°22** : une Vivabox Découvertes à deux d'une valeur de 59,90€
- **Lot N°23** : un sac Juliette et un porte carte Daw Croco en cuir Vegan La Troïka d'une valeur de 74€
- **Lot N°24** : une Holibox hiver Auriège x Emma & Chloé d'une valeur de 121€

Les gagnants recevront les lots à l'adresse indiquée dans le formulaire de contact. Un gain par foyer.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remplaçables, ni remboursables même en cas de perte, de vol, de détérioration. Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie monétaire ou rendu de monnaie.

## **5- MODALITES DU TIRAGE AU SORT**

Les gagnants seront annoncés le 03/01/2022 par tirage au sort parmi les participants ayant correctement rempli leur formulaire de participation au jeu.

Un participant ne peut gagner qu'une seule fois pendant la durée totale de ce jeu. Les gagnants seront personnellement avertis de leur gain par voie électronique par la société organisatrice à l'adresse e-mail qu'ils auront indiquée sur le formulaire de participation.

Les gagnants disposeront d'un délai de quinze jours à compter de la réception de cet e-mail pour confirmer l'acceptation du lot.

Tout gagnant qui n'aura pas répondu dans ce délai sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son lot. A l'issue de ce délai, le lot non réclamé sera définitivement perdu.

Les lots seront envoyés par courrier à l'adresse postale renseignée dans le formulaire du jeu par le participant.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Pour toute correspondance, les participants font élection de domicile à l'adresse mail indiquée sur le formulaire du présent jeu. La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des informations communiquées lors de son inscription au jeu et notamment autorise toutes les vérifications sur l'identité ou les coordonnées du participant.

## **6- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Ce jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, le remboursement des frais de connexion se fera dans la limite de trois minutes de communication au tarif d'une communication locale.

Seules les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion seront remboursées. Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement.

La demande de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par foyer, devra être adressée, par écrit, à l'adresse postale suivante Auriège Paris, 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, en joignant obligatoirement l'ensemble des pièces suivantes :

- une lettre de demande de remboursement ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- une photocopie d'un justificatif d'identité ;
- une photocopie de la facture détaillée de téléphone indiquant la date et l'heure de la participation et le montant de la communication ;

Les photocopies seront remboursées sur simple demande jointe à la demande de remboursement des frais de connexion, sur la base de 0,05 € par photocopie, dans la limite de 3 photocopies.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 15 jours après la date de clôture du jeu.

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique ou électronique ne sont pas remboursés, les participants au jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe).

Toute demande incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte.

## **7- LIMITE DE RESPONSABILITE**

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée (par exemple, si le jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnements du réseau Internet et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

## **8- PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leur propriétaire respectif.

## **9- DEPOT DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du jeu sur le site <https://auriegehub.fclld.me/> ou envoyé sur simple demande effectuée à Auriège Paris, 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de Auriège Paris, 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.

Le règlement est exclusivement régi par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la société organisatrice, dans le respect de la législation française.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit à l'adresse de la société organisatrice et au plus tard dans un délai de quinze jours après la clôture.